

**MONTANT DES PRESTATIONS FAMILIALES
LIEES A LA BASE MENSUELLE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES AU 1.04.2012**

METROPOLE

I ALLOCATIONS FAMILIALES

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	2 ENFANTS A CHARGE	3 ENFANTS A CHARGE	4 ENFANTS A CHARGE	Par enfant supplémentaire	Forfait d'allocations familiales	MAJORATIONS POUR AGE		
						Enfant né avant le 1.05.1997	Enfant de plus de 16 ans	Enfant né à compter du 1.05.1997
						Enfant de 11 à 16 ans	Enfant de plus de 16 ans	Enfant de plus de 14 ans
en euros	127,68	291,27	454,86	163,59	80,73	35,91	63,84	63,84
Après C R D S	127,05	289,82	452,59	162,78	80,33	35,74	63,53	63,53

II ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES en euros	AEEH	COMPLEMENT AEEH						Majoration spécifique pour parent isolé d'enfant handicapé						
		1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	5ème catégorie	6ème catégorie	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	5ème catégorie	6ème catégorie	
399,00	127,68	95,76	259,35	367,08	568,85	727,02	51,87	71,82	227,43	291,27	426,93			
Pas de C R D S	127,68	95,76	259,35	367,08	568,85	727,02	51,87	71,82	227,43	291,27	426,93			

III ALLOCATION JOURNALIERE DE PRESENCE PARENTALE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES en euros	AJPP			Complément pour frais
	Couple	Personne seule	Complément	
399,00	42,41	50,39	108,49	
Après C R D S	42,20	50,14	107,95	

IV ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL, PRIME DE DEMENAGEMENT, ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE, COMPLEMENT FAMILIAL

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES en euros	Allocation de soutien familial		Prime de déménagement		Allocation de rentrée scolaire			Complément familial
	Taux plein	Taux partiel	3 enfants	Par enfant supplémentaire	6-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	
399,00	119,70	89,78	957,60	79,80	289,28	305,20	315,81	166,18
Après C R D S	119,11	89,34	957,60	79,80	287,84	303,68	314,24	165,35

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	PRIME A LA NAISSANCE	PRIME A L'ADOPTION	ALLOCATION DE BASE	COMPLEMENT D'ACTIVITE (si droit à l'allocation de base)			COMPLEMENT D'ACTIVITE (si pas droit à l'allocation de base)			Complément optionnel de libre choix d'activité	
				Taux plein	Activité réduite entre 50 et 80 %	Activité au plus égale à 50 %	Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité réduite entre 50 et 80 %	avec allocation de base	sans allocation de base
en euros	916,70	1.833,41	183,34	385,51	249,22	143,76	568,85	432,56	327,10	630,14	813,48
Après C R D S	912,12	1.824,25	182,43	383,59	247,98	143,05	566,01	430,40	325,47	626,99	809,42

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	COMPLEMENT MODE DE GARDE								
	Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans			Enfant de 3 à 6 ans		
	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum
en euros	172,13	286,92	455,02	86,06	143,48	227,51	86,06	143,48	227,51
Après C R D S	171,27	285,49	452,75	85,63	142,77	226,38	85,63	142,77	226,38
Majoration pour les horaires atypiques	189,34	315,61	500,52	94,67	157,83	250,26	94,67	157,83	250,26
Après C R D S	188,40	314,04	498,02	94,20	157,05	249,01	94,20	157,05	249,01

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	COMPLEMENT MODE DE GARDE en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'une assistante maternelle)									COMPLEMENT MODE DE GARDE en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'un employé à domicile								
	Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans			Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans			Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans		
	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum
en euros	459,05	573,80	688,55	229,53	286,90	344,28	602,49	717,24	832,03	307,25	358,62	416,02	459,05	573,80	688,55	229,53	286,90	344,28
Après C R D S	456,76	570,94	685,11	228,39	285,47	342,56	599,48	713,66	827,87	299,75	356,83	413,94	456,76	570,94	685,11	228,39	285,47	342,56
Majoration pour les horaires atypiques	504,96	631,18	757,41	252,48	315,59	378,71	662,74	788,96	915,23	331,38	394,48	457,62	504,96	631,18	757,41	252,48	315,59	378,71
Après C R D S	502,44	628,03	753,63	251,22	314,02	376,82	659,43	785,02	910,66	329,73	392,51	455,34	502,44	628,03	753,63	251,22	314,02	376,82

DOM

Seules figurent dans le tableau ci-dessous les prestations DOM dont le montant est différent du montant métropolitain. L'allocation de parent isolé n'existe plus que dans les Dom, suite à la création du Rsa en métropole.

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	CF	ALLOCATIONS FAMILIALES 1 ENFANT (*)	MAJORATIONS POUR AGE		ALLOCATION DE PARENT ISOLE	
			ENFANT DE 11 A 16 ANS	ENFANT DE PLUS DE 16 ANS	Femme enceinte	par enfant
en euros	399,00	23,46	14,72	22,62	598,50	199,50
Après C R D S	94,45	23,35	14,65	22,51	598,50	199,50

(*) A partir de 2 enfants, les taux A F sont identiques en métropole et dans les D O M depuis juillet 1993.

MAYOTTE

Seules figurent dans le tableau ci-dessous les prestations dont le montant est différent du montant métropolitain

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	Allocations familiales			Allocation de rentrée scolaire *	
	un enfant	deux enfants	trois enfants	par enfant supplémentaire	enfant en école primaire ou au lycée
en euros	55,58	94,92	116,43	18,47	254,32

* Montants rentrée scolaire 2012